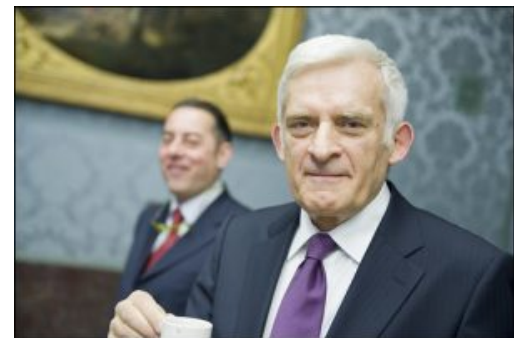

Plan Social des mineurs

Description

GPS (Gorniczy Pakiet Socialny, Plan Social de Mineur) a été adopté en 1998 par le gouvernement dirigé par Jerzy BUZEK (Action Électorale Solidarité).

Les mineurs après avoir travaillé pendant 5 ans dans les mines peuvent être concernés par ce programme et recevoir une indemnisation égale à 24 salaires à condition de ne pas chercher du travail dans les mines. Ceux qui sont prêts à changer de métier peuvent recevoir pendant 2 ans 65 % de leur salaire, en profitant des formations gratuites. Les mineurs plus âgés qui vont acquiescer les droits à la retraite dans 5 ans peuvent prendre les «congés de mineurs», une sorte de préretraite qui leur permet de toucher 75 % du salaire afin d'obtenir une retraite normale. Ils ont droit de travailler ailleurs sans perdre leurs prestations, ils gardent aussi quelques avantages comme les primes de charbon, les treizièmes salaires ou les primes occasionnelles. Les employeurs qui embauchent les ex-mineurs bénéficient d'allègement de cotisation d'assurances sociales.



En 1989, il y avait 390 000 mineurs en Silésie, en 2001- seulement 150 000 personnes travaillaient dans le charbonnage. 20 mines ont été fermées et le niveau d'extraction du charbon a diminué de 45 millions de tonnes au cours de ces douze dernières années.

Par Katarzyna CZERNICKA

Vignette : Jerzy Buzek (Photo Credit: [European Parliament](#) Flickr via [Compfight](#))



[Retour en haut de page](#)

date créée

01/04/2002

Champs de mots

Auteur-article : Katarzyna CZERNICKA